

le ministère des chemins de fer et canaux et située vis-à-vis l'ascenseur, fut découvert quelques minutes avant 5 heures de l'après-midi; quoique les extincteurs dont l'édifice est muni fussent immédiatement mis en œuvre, l'incendie prit bientôt un développement tel que l'on dut mander la brigade des pompiers de la ville. Elle répondit sur le champ à l'appel; mais l'insuffisance du service d'eau et le fait que les pompiers ne connaissaient pas les dispositions intérieures de l'édifice firent que la lutte contre l'élément destructeur ne fut pas couronnée de succès, et bientôt il devint évident que tout l'attique, partant de la tour Mackenzie et couronnant le département des travaux publics et celui de la marine et des pêcheries, était irrévocablement condamné. Tous les efforts possibles furent déployés pour sauver les nombreux plans, livres, papiers et documents qui se trouvaient dans les bureaux occupés par des employés de notre département et de ceux de la police à cheval et de la marine. Nombre de gens offrirent spontanément leurs services pour aider à transporter ces précieux effets en lieux sûrs. Les parties inférieures de l'édifice furent peu atteintes par le feu, mais la quantité d'eau lancée sur l'édifice depuis 5 heures de l'après-midi jusque vers 6 heures du matin y fit des dégâts considérables qui forcèrent les ministères installés dans l'édifice—sauf ceux du revenu de l'intérieur et des chemins de fer dont les bureaux ne furent pas avariés—à chercher ailleurs un refuge temporaire. Le travail de déblaiement se fit avec méthode et la restauration de l'édifice fut commencée immédiatement afin que les ministères pussent réintégrer leurs bureaux aussitôt que possible. Le ministère des travaux publics fut le premier à rentrer le 24 avril, et fut bientôt suivi par les ministères de la marine, de la milice et des douanes.

Ensuite commencèrent, sous la direction de l'architecte en chef, les travaux de construction d'un plancher incombustible dans l'étage supérieur de l'édifice, travaux qui donnèrent un résultat satisfaisant; et des contrats furent adjugés pour la fourniture et l'installation d'un toit en fer qui, avec sa couverture de cuivre, protégera désormais le nouvel étage de l'édifice contre toute possibilité d'incendie.

Pour plus ample protection, et afin de perfectionner le service d'eau nécessaire à cette protection, des conduits de 8 pouces ont été posés à partir de la grande conduite de la ville sur la rue Wellington jusqu'aux édifices du parlement et des ministères, et des contrats ont été conclus pour les fournitures de pompes puissantes mues par l'électricité qui seront installées dans chaque édifice et qui seront toujours à portée au premier signal d'incendie. Tous les édifices ont aussi été pourvus de tuyaux neufs, et nous espérons qu'au besoin les précautions qui ont été prises seront suffisantes pour mettre nos splendides édifices à l'abri de dommages comme ceux causés par l'incendie du 11 février.

Nous croyons que les édifices mentionnés dans le rapport de l'année dernière comme étant en voie de construction seront terminés dans le cours du prochain exercice; ces édifices sont: la salle d'exercices à Halifax et le nouveau bureau de poste à Victoria; ce dernier est à peu près en état d'être occupé par le département des postes.

Le bureau de poste de Rimouski a été terminé et occupé le 14 février dernier, et les édifices publics à Annprior et à Portage-la-Prairie achèvent.

Les sommes dépensées pour les édifices publics—construction, réparations et entretien—ont été en totalité de \$865,889,33.